ID: 034-213402100-20240229-2024\_14-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Département de l'Hérault



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POUGET N°2024-14

#### Objet:

Acquisition à titre onéreux de la parcelle AD119 et intégration dans le domaine public

Date de la convocation : 22//02/2024 Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	16
Contre	0
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

<u>Etaient présents</u>: ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

<u>Etaient absents excusés</u>: CLAVEL Inès donne pouvoir à ORTUNO Thierry, CORIA Mathieu donne pouvoir à DESCAMPS Daniele, CUTANDA Josette donne pouvoir à RENOUARD Nathalie, LAFON Alain donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise, MANDON Éric donne pouvoir à BARRAL Thibaut, VALERO Fanny donne pouvoir à ALVERGNE Brice

# Absents: Claude REKKAB

Monsieur Mathieu CORIA étant personnellement concerné par le vote de cette délibération, son vote par procuration au profit de madame Daniele DESCAMPS ne sera pas pris en compte.

Monsieur le Maire précise qu'il a été déterminée que le chemin du Rouet, parcelle AD119, ouvert à la libre circulation des personnes, était toujours propriété des consorts Coria

Cette parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation et entretenue par les services communaux depuis nombreuses années, justifie par conséquent le classement dans le domaine public de voirie de la commune.

A cet effet, la Commune et les consorts Coria ont trouvé un accord amiable sur la cession de chemin d'une emprise de terrain d'une emprise de 96m² au prix de 1000€ (mille euros).

L'ensemble des frais liés à la présente acquisition (documents d'arpentage, bornage contradictoire, actes notariés...) seront entièrement pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 034-213402100-20240229-2024\_14-DE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

APPROUVE: l'acquisition du chemin du Rouet, cadastrée AD119, d'une superficie de 96m2,

auprès des consorts Coria, représenté par madame Véronique CORIA, pour

un montant de 500€ auquel il n'y a pas lieu d'appliquer de TVA.

DECIDE: que l'ensemble des frais afférents à la présente acquisition sont mis à la

charge de la commune

AUTORISE: Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir,

ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

INSCRIT: les crédits au budget 2024 de la commune

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 29 février 2024 Le Maire

Thibaut BARRAL

